Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Chargé de mission dynamique commerciale et développement des circuits courts en milieu rural

Porteur du projet : Communauté de communes Pays de Serres en Quercy

Bourg-de-Visa, Lauzerte, Montaigu-de-Quercy, Cazes-Mondenard et Roquecor.

Subvention FEADER de 32 487.60€,
votée par le Comité de programmation du GAL : 15/07/2021

Site internet : https://cdc-psq.fr/

La Communauté de communes du Pays de Serres en Quercy a souhaité **recruter un chargé de mission « dynamique commerciale et développement des circuits-courts en milieu rural » pour répondre aux enjeux de revitalisation des bourgs lauréats du programme « Petites Villes de Demain »** lancé par l'Etat.

L'enjeu était de se doter d'ingénierie afin d''initier des projets innovants pour conforter et développer l'appareil commercial et artisanal de proximité mais aussi de développer les circuits-courts alimentaires. L'objectif étant de rapprocher producteurs et consommateurs souhaitant retrouver des produits locaux dans les commerces de leurs villages.

Le chargé de mission travaille au développement et à la promotion du tissu commercial et artisanal local via un plan d'actions innovant, en partenariat avec les acteurs économiques, les associations de commerçants et les partenaires institutionnels.

Il travaille aussi au développement des circuits courts alimentaires par l'organisation de l'approvisionnement de produits bio et locaux dans les cantines scolaires et par la mise en place d'une journée de promotion des producteurs.

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », la Banque des Territoires a co-financé ce poste pendant deux ans (dans la limite de 80% du coût du poste). La subvention du programme LEADER a complété ce cofinancement, sur une période de 18 mois, de mai 2021 à octobre 2022.

En plus des collectivités concernées, cette action mobilise plusieurs partenaires techniques et financiers liés au programme « Petites Villes de Demain » : Etat, Banque des Territoires, Région Occitanie, Conseil Départemental, CAUE, Etablissement Public Foncier.

La demande d'aide LEADER a porté sur des investissements matériels : mobilier de bureau, matériel informatique, frais de communication et dépenses de rémunération pendant une période de 18 mois.

Ce projet s'inscrit dans **la stratégie LEADER du GAL** et correspond aux actions listées dans :
La fiche action N°1 « Maintenir et renforcer le tissu économique de proximité et soutenir les démarches en faveur de l'emploi local » :

1.2 - Renforcer le tissu artisanal et commercial :

- Actions collectives favorisant la reprise/transmission et le renouvellement des services de l'artisanat et du commerce local : études, animation, mise en réseau, création d'outils spécifiques.

Plafond LEADER : 60 000 €

Plan de financement : *inscrit dans la décision attributive de l'aide LEADER (en date du 27/09/2022)*

Montant des dépenses éligibles retenues	**78 109.56 €**
Subvention Europe FEADER (LEADER)	**32 487.60 €**
Autre cofinanceur :	
→ Banque des Territoires	30 000.00 €
Autofinancement	15 621.96 €